

ACCUEIL DU PUBLIC
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30
sans rendez-vous
Téléphone : 01 30 88 25 20 / 01 30 88 25 34

Mairie Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Courriel : ccas@say78.fr
Site internet : ccas.say78.fr

*Le CCAS vous accompagne
dans vos démarches administratives.*



■ Cœur de Médiathèque



Vous ne pouvez vous déplacer seul(e), un chauffeur bénévole du CCAS vous conduit en minibus à la médiathèque "Les Yeux d'Elsa" afin d'y échanger avec les bibliothécaires

sur les lectures, écouter des contes, emprunter des livres, le tout autour d'un café ou d'un thé.

Comment ? Inscription auprès du CCAS le vendredi précédent.

Quand ? Un mardi par mois de 10 h à 11 h 30 (dates disponibles auprès du CCAS ou de la Médiathèque).

■ Carte Mobilité Inclusion anciennement Cartes d'invalidité et de stationnement

Cette carte vous procure une priorité dans les files d'attente ainsi que sur les places assises dans les transports en commun.

Où ? Le dossier est disponible au CCAS. Les agents du CCAS peuvent vous aider à le rédiger et l'enverront au Conseil Départemental.

■ Cartes de transport en commun

La carte Améthyste délivrée par le Conseil Départemental vous permet la gratuité ou une réduction sur l'abonnement du pass Navigo.

Pour qui ? Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans, titulaires de la carte d'invalidité, non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle. Personnes disposant de l'AAH, d'une pension d'invalidité 2^e catégorie, non imposables et personnages âgées de plus de 65 ans non imposables.

Comment ? Le CCAS est à votre disposition pour réaliser cette demande auprès du Conseil Départemental.

■ Dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Ce dossier vous permet notamment de faire la demande d'Allocation d'Adulte Handicapé.

Où ? Le dossier est disponible au CCAS. Les agents du CCAS peuvent vous aider à le rédiger et l'enverront au Conseil Départemental.

PERMANENCES LOCALES



■ CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France)

Quand ? Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie.

Comment ? Sur rendez-vous au 01 71 64 12 38

■ Assistante Sociale du Conseil Départemental

Quand ? Mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Où ? En mairie.

Comment ? Sur rendez-vous au 01 30 836 836

■ Mission Locale Intercommunale

19 rue de Clairefontaine - 78120 Rambouillet

Tél : 01 34 83 34 12

Pour qui ? Pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Où ? Permanence en mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Quand ? Les 2^e et 4^e mardis du mois de 9 h 30 à 12 h 00.

■ Conciliateur de justice

Quand ? Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 les semaines paires

Où ? En mairie.

Comment ? Sur rendez-vous auprès du CCAS au 01 30 88 25 20.



Au
service
des
Arnolphiens



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN QUELQUES MOTS

Placé sous la présidence du Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose divers services en faveur des familles.

Ses missions :

- accueillir, écouter et orienter vers les professionnels adaptés
- lutter contre l'isolement en favorisant le lien social
- soutenir au niveau des démarches administratives

À ces titres, le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants : l'aide sociale, le logement social, la famille, le handicap et l'aide à la recherche d'emploi. Pour toutes questions, nos deux agents du CCAS sont à votre disposition sans rendez-vous tous les matins du mardi au vendredi à la mairie ou joignables au 01 30 88 25 20 / 01 30 88 25 34.

Jean-Claude Husson,
Président du CCAS
Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

SOLIDARITÉ & AIDE SOCIALE



■ Soutien administratif et aux démarches

Le CCAS vous aide à la rédaction et à la compréhension de courriers ainsi qu'à l'utilisation des sites internet des différentes administrations (Pôle Emploi, Sécurité Sociale...).

Quand ? Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous.

■ Point relais Caf

Le Point relais Caf vous facilite l'accès aux droits et aux services et vous aide à effectuer les démarches en ligne relatives à votre dossier.

Quand ? Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous.

■ Distribution alimentaire



En partenariat avec les enseignes U Express, Auchan et la boulangerie Merrifield, un panier alimentaire est préparé par une équipe de bénévoles le matin puis redistribué l'après-midi.

Où ? Salle Louise Michel, 2 rue des Remparts.

Quand ? Chaque lundi et jeudi de 15 h 00 à 17 h 00.

Comment ? Un entretien avec les agents du CCAS et l'assistante sociale est nécessaire au préalable.

■ Domiciliation

Pour les personnes sans domicile, le CCAS peut les domicilier et ainsi leur permettre de recevoir leur courrier.

Où ? CCAS.

Quand ? Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 sans rendez-vous.

Comment ? Un dossier de demande est à compléter. Le courrier est ensuite à retirer au CCAS aux heures d'ouverture.

■ Aide au permis de conduire

Une aide financière de 500 € est offerte aux personnes suivies par une assistante sociale et en recherche d'emploi. Cinq dossiers par an peuvent être retenus.

Comment ? Sur dossier auprès du CCAS.

■ Ateliers numériques

Le Conseil Départemental vous propose des initiations à l'informatique, bureautique et internet.

Comment ? Sur inscription au CCAS.

Pour qui ? Jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et non scolarisés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et retraités.

Où ? En mairie.

■ Savoir lire, écrire, compter (pour adultes)

Un accompagnement personnalisé pour lire, écrire, compter et comprendre un texte.

Des bénévoles de Saint-Arnoult vous apportent leur soutien, leurs compétences, leur écoute pour vous adapter aux situations du quotidien. Se lancer, c'est déjà progresser.

Comment ? Renseignements auprès du CCAS.

LOGEMENT SOCIAL



■ Enregistrement des demandes de logement social

Le CCAS recueille vos demandes de logement social et les enregistre. Il se charge de leur renouvellement annuel.

Quand ? Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30

Comment ? Retirer un dossier au CCAS, les agents peuvent vous aider à le renseigner.

Vous pouvez également créer votre demande directement sur internet via le site www.demande-logement-social.gouv.fr

EMPLOI



■ Soutien à la recherche d'emploi

Le CCAS vous aide pour la rédaction de la lettre de motivation et de votre CV.

Le CCAS permet un accès en ligne aux offres de Pôle Emploi, à une sélection d'offres d'emploi locales ainsi qu'à un réseau de partenaires professionnels et institutionnels (Pôle Emploi, Mission Locale,...).

Quand ? Sur RDV au CCAS.

FAMILLE



■ Bus Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Le Conseil Départemental vous propose des consultations pour les enfants de 0 à 6 ans.

Quand ? Ce bus est présent sur la commune le jeudi des semaines paires.

Où ? Sur le parking de

l'Accueil de Loisirs, 10 rue de Guhermont.

Comment ? Pour tout renseignement et prise de rendez-vous, contactez le 0 801 801 078.

■ Aide à l'outillage

Cette aide financière soutient les parents d'élèves pour l'achat d'outils nécessaires à la formation de leurs enfants (ciseaux, couteaux, scie, tournevis...).

Pour qui ? Aux familles non imposables.

Comment ? Sur présentation de factures, qui seront examinées par le Conseil d'Administration du CCAS.

■ Aide au permis de conduire 16-25 ans

Une aide financière de 500 € est offerte aux jeunes. Cinq dossiers par an sont retenus en partenariat avec la Mission Locale.

Pour qui ? Être âgé de 16 à 25 ans.

Comment ? Être inscrit à la Mission Locale et dans un parcours d'insertion professionnelle.

■ Aide aux naissances multiples

Une aide de 150 euros est accordée aux heureux parents de jumeaux, triplés et plus.

Comment ? Sur présentation du livret de famille.

SENIORS / HANDICAP



■ Foyer restaurant



Lieu de convivialité, le foyer restaurant vous permet de prendre un repas en commun et de favoriser les échanges. Il est accessible aux

personnes âgées de plus de 60 ans ou handicapées autonomes. Le menu complet comprend : une entrée, un plat, un laitage, un dessert et le café. Vous le composez vous-même à partir des choix proposés.

Où ? Au Centre Culturel Victor Hugo, avenue Henri Grivot.

Quand ? Du lundi au vendredi de 12 h 00 à 14 h 00.

Comment ? Inscription la semaine précédente auprès du CCAS ou directement sur place aux heures de repas.

Tarif : 6 € pour les Arnolphiens non imposables, 9 € pour les Arnolphiens imposables et 12 € pour les personnes extérieures à la commune.

■ Transport Cœur de Ville

Vous ne pouvez vous déplacer seul(e), un chauffeur bénévole du CCAS vous conduit en minibus au centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines, pour y faire les courses, aller à la pharmacie, en mairie, ou à la poste...

Quand ? Tous les vendredis matin.

Comment ? Sur inscription auprès du CCAS au plus tard la veille.